



Compte rendu du Conseil Municipal

19 Août 2025

Effectif légal : 17

Effectif présent : 12

Absents excusés avec procuration : 5

Absent :

Convocation faite le 05 Août 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 Août à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de BENON s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe VINATIER, Le Maire.

Présents :

M. Christophe VINATIER, Mme Jany LESOUEF, M. Thierry LAPORTE, Mme Clothilde RABELLE, Mme Monique CHAILLET-COUSSON, M. Raymond LANDRÉ, Mme Elvina MELET, M. Romain GARREAUD, Mme Angélique LIGOT, M. Christian LARGE, Mme Sylvie ROCHETEAU, M. Marcel HRONCEK

Absents excusés :

M. Guillaume LEBLANC a donné pouvoir à Mme Clothilde RABELLE
Mme Céline FOURAY a donné pouvoir à Mme Monique CHAILLÉ-COUSSON
Mme Aurore ARNAULT a donné pouvoir à Mme Angélique LIGOT
M. François GUERIN a donné pouvoir à Mme Jany LESOUEF
M. Eric CARCO a donné pouvoir à M. Christophe VINATIER

Secrétaire de séance : Mme Elvina MELET

Ordre du jour :

- 1- Approbation du Compte-rendu du Conseil Municipal du 25 Juin 2025
- 2- Délibération : DM n°1 Budget principal
- 3- Délibération : Travaux de sécurisation du Château
- 4- Délibération : Modification du tableau des effectifs
- 5- Délibération : Retrait des postes de contrat PEC et contrats d'apprentissage
- 6- Délibération : Mise en place d'une subvention dans le cadre des travaux au SAINBOL
- 7- Délibération : Prestation de services pour l'accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments publics proposés par le Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime (SDEER)

1- Approbation du Compte-rendu du Conseil Municipal du 25 Juin 2025

Approuvé par 13 Voix pour, 2 voix contre, 2 abstentions et 5 pouvoirs

2- Délibération : DM n°1 Budget principal

Investissement

Dépenses		Recettes	
<i>Article (Chapitre) - Opération</i>	<i>Montant</i>		
2181 (21) – 237	-3 000.00	1348(13) : Autres	24 000.00
2182(21) - 213 : Matériel de transport	34 450.00		
2182(21) -239 : Matériel de transport	31 000.00		
2188(21) -237 : Autres immobilisations	-38 450.00		
Total des dépenses :	24 000.00	Total des Recettes	24 000.00

Invité à délibérer, le Conseil Municipal par 14 Voix pour 3 voix contre dont 5 Pouvoirs donne son accord pour la modification budgétaire concernant le budget primitif 2025 de la Commune.
Transmission de la maquette officielle au contrôle de légalité à la Préfecture.

3- Délibération : Travaux de sécurisation du Château

→ Les travaux de sécurisation demandés par l'éducation Nationale

Les dépenses dans le cadre des travaux façades s'élèvent à 9 458.23€.

Les dépenses dans le cadre des travaux pour l'escalier s'élèvent à 3 993.94€

→ Pour rappel et à titre informatif et dans le cadre de la réhabilitation suite au séisme, les dépenses s'élèvent à 73 495.09€ qui sont compensées par un remboursement de GROUPAMA

Invité à délibérer, le Conseil Municipal par 17 Voix pour dont 5 Pouvoirs valide les dépenses liées aux travaux de sécurisation du Château sollicités par l'Education Nationale.

4- Délibération : Modification du tableau des effectifs

Dans le cadre d'avancement de grades et de départ en retraite d'agents qui ont eu lieu en 2024, il convient de modifier le tableau des effectifs : service administratif et service technique.

Il convient de modifier également les postes du service animation : non renouvellement de contrats PEC et contrats d'apprentissage.

Catégories	Grades ou emplois	Postes ouverts	Effectifs pourvus				Effectifs non pourvus
			Temps complets		Temps Non complets		
			Titulaires	Non titulaire contractuel	Titulaire	Non titulaire Contractuel	
Filière administrative							
Catégorie B	Rédacteur administratif territorial	1	1				
Catégorie C	Adjoint administratif principal 1ere classe	1					1
	Adjoint administratif principal 2° classe	1 (modification du temps de travail 35/35° le 05/11/2024)	1				
	Adjoint administratif territorial	1					1
Filière Technique							
Catégorie C	Adjoint technique principal 1 ^{er} classe	2(dont 1 poste crée le 05/11/2024	1		1		
	Adjoint technique principal 2° classe	4			1		3
	Adjoint technique territorial	8	4	3			1
Filière Sanitaire et Social							
Catégorie C	ATSEM principal 1ere classe	1	1				
	ATSEM principal 2° classe	1	1 (stagiaire)				
Filière Animation							
Catégorie B	Animateur territorial	1		1			
Catégorie C	Adjoint d’animation principal 2° classe	1	1				
	Adjoint d’animation territorial	6		2		3	1
Filière Culturelle							
Catégorie C	Adjoint territorial du Patrimoine principal 1ere classe	1				1	
	Adjoint territorial du Patrimoine principal 2° classe	1					1
	Adjoint territorial du Patrimoine	1					1
Total		31	10	6	2	4	9

Invités à délibérer, les membres du Conseil Municipal acceptent par 13 voix pour et 4 voix contre dont 5 procurations de modifier le tableau des effectifs comme suit.

5- Délibération : Retrait des postes de contrat PEC et contrats d'apprentissage

M. le Maire informe l'assemblée que le contrat PEC/CUI et les contrats d'apprentissage ne sont pas reconduits pour l'année 2025/2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour et 2 voix contre dont 5 pouvoirs, décide :

1. La suppression du tableau des effectifs le contrat CAE/CUI d'un an qui a débuté au 1^{er} Septembre 2024 et se terminant au 31 Août 2025.
2. La suppression du tableau des effectifs des deux contrats d'apprentissage figurant au tableau des effectifs.

6- Délibération : Mise en place d'une subvention dans le cadre des travaux au SAINBOL

M. Thierry LAPORTE présente à l'assemblée la demande de subvention qui doit être fait auprès de la Préfecture dans le cadre de la DSIL pour des travaux de restauration sur le bâtiment du restaurant SAINBOL.

Des devis ont été sollicités auprès de différentes entreprises.

Le plan de financement prévoit d'une part un financement sur fonds propres d'autre part une demande de subvention de l'Etat dans le cadre de la DSIL.

Invité à délibérer le Conseil Municipal par 17 voix pour dont 5 procurations, autorise M. Le Maire a sollicité l'aide de l'Etat par une demande de subvention dans le cadre de la DSIL.

7- Délibération : Prestation de services pour l'accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments publics proposés par le Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime (SDEER)

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire de la commune de Benon justifiant l'intérêt de faire réaliser par le SDEER des prestations de services pour l'accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments publics, selon les modalités décrites dans la convention et ses annexes, telles qu'approuvées par délibération du Comité syndical du SDEER en date du 3 avril 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents ou représentés, DECIDE de faire réaliser des prestations de services par le SDEER, pour l'accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments publics, et donne pouvoir à M. Le Maire pour la signature de la convention et tous documents afférents.

La séance est levée à 20H53.

Ce compte rendu sera affiché en mairie dans les 8 jours suivant la séance, conformément à l'article L2121-25 du CGCT.